Envoyé en préfecture le 12/06/2026
Reçu en préfecture le 12/06/2026
Publié le 12/06/2026
ID : 031-213101876-20260605-2026_068-DE

EXTRAIT du REGISTRE
des DÉLIBÉRATIONS du CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE de FONSORBES
Département de la Haute-Garonne – Arrondissement de Muret – Canton de Plaisance du Touch

L'an deux mille vingt-six, le cinq juin, à 18h30, le Conseil Municipal de la commune de Fonsorbes s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M. Mathieu LAFOUX, Maire.

Présents :
Mmes AMARDEIL Élodie, BACCOU Valérie, BATAILLE Fiona, BOYER Françoise, DAGOREAU Julia, DUPRAT Céline, ECHE Patricia, GORNET Audrey, LACOSTE Christine, PAUSÉ Johanne, PIGASSE Christel, QUARRATO Anne-Marie et SÉTIAO Aurélie
MM. ARNAUD Jean-Luc, BONJEAN Gautier, CAMPMAS Yves, DAVID Franck, FABRE Frédéric, LAFOUX Mathieu, LEGRAND Frédéric, POGODA Robert, QUÉMARD DUFFORT Thomas, SÉVERAC Philippe, THIRIOUX Michaël et TOURNAN Frédéric

Séance du
5 juin 2026
Acte n° **2026-068**

Absent(s) représenté(s) :
Mme JULLIEN a donné procuration à M. DAVID
Mme RIMPER a donné procuration à Mme BACCOU
M. ALAZET a donné procuration à Mme BOYER
M. BATAILLE a donné procuration à M. SÉVERAC
M. DARAM a donné procuration à M. LAFOUX
M. DUPUY a donné procuration à Mme QUARRATO
M. ROSIQUE a donné procuration à M. FABRE Frédéric
M. SERRANI a donné procuration à Mme PAUSÉ

Absent(s) : /

Nombre de Conseillers :	
en exercice :	33
présents :	25
procurations :	8
absents :	0
votants :	33

Secrétaire de séance : Mme LACOSTE Christine

Date de la convocation : 28 mai 2026

Thème : 5.2 – FONCTIONNEMENT DES ASSEMBLÉES

Objet : Modification de la composition de la commission municipale "Finances"

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L 2121-21 et L 2121-22,

Vu la délibération du 27 mars 2026 (*n° 2026-015*) portant détermination du nombre de membres pour les différentes commissions municipales,

Vu la délibération du 27 mars 2026 *(n° 2026-016)* portant création et désignation des membres de la commission municipale "Finances", à savoir :

- Dominique BAUDRY
- Pascal DARAM
- Gautier BONJEAN
- Robert POGODA
- Jean-Luc ARNAUD
- Anne-Marie QUARRATO
- Françoise BOYER
- Philippe SÉVERAC
- Christine LACOSTE
- Christian SERRANI

Considérant que dans les communes de plus de 1 000 habitants, la composition des différentes commissions doit respecter le principe de la représentation proportionnelle pour permettre l'expression pluraliste des Élus au sein de l'Assemblée Communale,

Considérant que M. le Maire est Président de droit des commissions, et que la commission peut désigner un Vice-Président,

Considérant la démission de Mme Dominique BAUDRY, par courrier du 24 avril 2026, de ses fonctions de 2ème Adjointe au Maire et de Conseillère Municipale, acceptée par M. le Sous-Préfet de Muret le 2 juin 2026 par courrier du 1er juin 2026,

Considérant qu'il convient de désigner un nouveau membre pour la commission municipale "Finances" afin de remplacer Mme Dominique BAUDRY en raison de sa démission,

Considérant la candidature de M. Jean-Marc ALAZET proposée par le groupe "Fonsorbes Rassemblée, Fonsorbes en Mieux !",

Considérant qu'une seule candidature a été déposée pour le poste à pourvoir au sein de la commission municipale "Finances",

.../...

Envoyé en préfecture le 12/06/2026
Reçu en préfecture le 12/06/2026
Publié le 12/06/2026
ID : 031-213101876-20260605-2026_068-DE

COMMUNE DE FONSORBES	DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL du 5 juin 2026 - acte n° 2026-068 - page 2/2
Thème :	5.2 - FONCTIONNEMENT DES ASSEMBLÉES
Objet :	Modification de la composition de la commission municipale "finances"

La modification de la composition de la commission municipale "Finances" prend immédiatement effet, sans procéder au vote.

La nouvelle composition de la commission municipale "Finances" est donc la suivante :

- Jean-Marc ALAZET
- Pascal DARAM
- Gautier BONJEAN
- Robert POGODA
- Jean-Luc ARNAUD
- Anne-Marie QUARRATO
- Françoise BOYER
- Philippe SÉVERAC
- Christine LACOSTE
- Christian SERRANI

ARTICLE 1 : la présente délibération sera télétransmise à la Préfecture de Haute-Garonne pour contrôle de légalité.

ARTICLE 2 : la présente délibération fera l'objet d'une publication sur le site Internet de la collectivité durant deux mois.

ARTICLE 3 : la présente délibération fera l'objet d'une insertion dans le tableau répertoriant la liste des délibérations du Conseil Municipal du 5 juin 2026.

ARTICLE 4 : la présente délibération sera exécutoire à compter de sa télétransmission au représentant de l'État dans le Département et de sa publication sur le site Internet de la collectivité.

ARTICLE 5 : la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa publication sur le site Internet de la collectivité. Ce recours peut être effectué par le Téléservice Télérecours Citoyens www.telerecours.fr.

M. le Maire et ses Adjoints sont autorisés à prendre toutes mesures nécessaires en vue de l'exécution de la présente délibération.

Le Maire
Mathieu LAFOUX

MAIRIE DE FONSORBES (Haute-Garonne)

La Secrétaire de Séance
Christine LACOSTE

Tableau répertoriant la liste des délibérations du Conseil Municipal du 5 juin 2026 publié sur le site Internet de la collectivité le 12 JUIN 2026